

**LE JOUR, 1954
26 FEVRIER 1954**

AIDE-MEMOIRE

L'équilibre libanais se subordonne à un petit nombre de règles sans mystère. Nous y revenons de temps en temps parce qu'il est important d'y revenir. Ce que la vie enseigne s'ajoute à ce que la raison propose.

Le Liban n'est pareil à aucun autre pays. Il est nécessaire de dégager les caractéristiques qui lui sont propres pour le gouverner dans la claire connaissance d'un certain nombre de vérités.

1) Pays dont les raisons d'être sont spirituelles, d'abord, et pays de minorités confessionnelles associés, le Liban, pour abolir toute méfiance, est tenu à la représentation doit être assez nombreuse pour ne pas faire tort à l'élite et pour permettre des contacts politiques bienfaisants.

2) Pays sans cesse en mouvement sur le plan humain, le Liban a besoin, pour parer aux inconvénients de la dispersion et de l'absence, d'un pouvoir politique stable, dans le respect, sans défaillance, des traditions fondamentales.

3) Pays maritime au cœur des continents, il est par nature, par hérédité, par vocation, porté aux voyages et aux affaires dans toutes les parties du monde. Des importations sont visibles ; ses « exportations » sont invisibles. **Cela suppose toutes les libertés légitimes et la suppression des obstacles matériels.** Cela suppose une monnaie forte et sûre et le pouvoir d'achat qu'elle procure. **Le plus clair de ses profits vient de l'étranger et pourrait aller ailleurs : cela commande sa fiscalité et sa politique sociale.**

4) Pays aux couches sociales très diverses par l'effet d'apports humains incessants, le Liban doit, dans la tolérance, se donner des lois modérées, valables pour la moyenne de ses habitants.

Il y a là, il nous semble, les principes de notre politique étrangère étant connus, les éléments d'un programme permanent.

Il nous a paru opportun de rappeler cela au moment où un nouveau ministère se fait.

M. C.